

Direction générale de la gestion du milieu minier

32D06-32D11 / 2017-08-23 / 000

Québec le 2017-08-23

MODIFICATION DES SUPERFICIES ET FORMES DE TERRAINS RÉSERVÉS À LA DÉSIGNATION SUR CARTE

(3e alinéa de l'article 42 de la Loi sur les mines)

FEUILLETS S.N.R.C.:

32D06, 32D11

EFFECTIVE À COMPTER DU:

23 août 2017

Prenez avis que l'octroi de claims qui visent les terrains situés à l'intérieur du ou des périmètres décrits ci-dessous sera régi en fonction des nouvelles limites indiquées sur les cartes de titres miniers conservées au bureau du registraire et non plus en terme de lots et blocs miniers, à compter de la date effective de la modification.

Approuvé par

Anie Trüchon

Chef du Service de la gestion des droits miniers p.i.

DESCRIPTION DU OU DES PÉRIMÈTRES DU TERRITOIRE RÉSERVÉ À LA DÉSIGNATION SUR CARTE EN FONCTION DES NOUVELLES LIMITES DE TERRAINS (cellules 30" de latitude par 30" de longitude)

Dossier cartographique # 90071

Rang IX, lots 19 @ 28 du canton de Montbray
Rang X, lots 9 @ 12, 14 @ 28 du canton de Montbray
Rang I, lots 7 @ 9, 13 @ 15 du canton de Hébécourt
Rang II, lots 9 @ 14 du canton de Hébécourt
Rang III, lots 13 @ 16, 34 @ 50 du canton de Hébécourt
Rang IV, lots 15, 16 du canton de Hébécourt

Bureau de la coordination et des affaires législatives 5700, 4e Avenue Ouest, Local C-320 Québec (Québec) G1H 6R1 Téléphone: (418) 627-6292, poste 5324

Rang V, lot 15 du canton de Hébécourt

Télécopieur : (418) 643-9297 Helene.giroux@mrn.gouv.qc.ca